



*Commune de Misery-Courtion*

# Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Présents : 48

Majorité absolue : 25

## **Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022
2. Approbation des statuts révisés de l'Association des communes du district du Lac (ACL)
3. Budget 2023
  - 3.1 Compte de résultat
  - 3.2 Budget des investissements
    - a) Réfection de la place de jeux de Cormérod et mise aux normes des places de jeux de Cournillens et Courtion ; crédit y relatif
    - b) Remplacement d'ordinateurs pour l'école ; crédit y relatif
    - c) Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), état du réseau et étude finale ; crédit y relatif
    - d) Crédit d'étude pour la mise en séparatif des quartiers Les Grands-Prés et La Ciba
    - e) Remplacement de la conduite d'eau potable En Crausa Ancien Poste ; crédit y relatif
    - f) Participation communale aux investissements du RSL
  - 3.3 Rapport de la Commission financière
4. Vente de la parcelle communale de terrain à bâtir art. 1062 RF (La Faye)
5. Divers et communications – informations sur le vote consultatif lié au volet éolien du Plan Directeur Cantonal, planifié le 12 mars 2023

**N.B.** : En raison des nombreuses prises de parole et de l'impossibilité de les retranscrire toutes de façon détaillée à cause de l'absence du micro, il s'agit ici essentiellement d'un procès-verbal de délibération.

A. Ratzé : « Mesdames, Messieurs, bonsoir,

J'ai le plaisir de vous saluer au nom du Conseil communal et de vous souhaiter une cordiale bienvenue à cette assemblée dite des budgets.

Cette assemblée de fin d'année clôture un millésime tout particulier pour notre Commune qui a fêté en 2022 les 25 ans de l'entrée en vigueur de sa fusion. Au cours des festivités qui ont marqué cet anniversaire le 31 juillet dernier, le nom officiel que nous portons désormais, comme habitantes et habitants de Misery-Courtion, a été dévoilé. Vous le retrouvez ici derrière moi, Oxaliennes et Oxaliens. Ce gentilé, nous le devons à celui et à celle qui l'ont proposé dans le cadre du concours que le Conseil communal avait lancé. Et ce choix a été entériné par les jeunes citoyennes et citoyens réunis lors de leur traditionnelle soirée organisée pour leur majorité civique. L'un des auteurs, M. Christian Gumy, habitant à Corminboeuf, a dû s'excuser pour ce soir. Par contre, Mme Véronique Dougoud est bien là, je vous félicite et vous remercie pour cette idée de nom que vous avez eue, pour l'inspiration qui vous est venue sans doute de nos armoiries illustrées d'un trèfle, c'est-à-dire oxalis en grec. C'est avec une grande joie que je vous invite à vous avancer maintenant pour recevoir un petit signe de gratitude.

*Applaudissements.*

La presse est représentée ce soir par Mme Rüttimann de « La Liberté » et M. Zurkinden des « Freiburger Nachrichten » que je remercie de leur présence et de leur intérêt pour notre vie communale.

S'est excusé pour cette assemblée : Philippe Stempfel.

C'est par ces quelques mots que je déclare cette assemblée ouverte.

### **Convocation et tractanda**

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 25 novembre 2022, par affichage aux piliers publics ainsi que par le bulletin communal. Cette convocation était également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Concernant le tractanda de cette assemblée, je dois vous informer du retrait du point 2 pour l'approbation du règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. En effet, vu les exigences du Service de l'Enfance et de la Jeunesse à qui ce projet de règlement a été soumis par deux fois pour préavis, de nouvelles démarches doivent d'abord être entreprises et des compléments être apportés à ce règlement avant de pouvoir vous le présenter. Ce point est donc reporté à une prochaine assemblée communale. Y a-t-il des remarques concernant cette modification du tractanda ou au sujet du tractanda de façon générale ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda ainsi modifié qui s'affiche à l'écran.

### **Enregistrement de l'assemblée**

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. Merci !

### **Scrutateurs**

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Conrad Aeby pour la partie droite de la salle et Valon Miftari pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que le secrétaire communal ainsi que la boursière communale, tous deux présents à cette table, n'ont pas le droit de vote à Misery-Courtion. Si d'autres personnes sont dans le même cas, je leur demande de se manifester maintenant afin qu'elles ne soient pas comptées parmi les votants.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer rapidement le nombre à notre secrétaire. »

### **Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022**

A. Ratzé : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal du 23 mai 2022 tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote :      44 oui              0 non              2 abstentions

Le procès-verbal est accepté par 44 voix.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

### **Point 2 de l'ordre du jour: Approbation des statuts révisés de l'Association des communes du district du Lac (ACL)**

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à David Bongard, responsable du dicastère de l'Ordre public et donc des sapeurs-pompiers qui sont au cœur de la révision de ces statuts. »

D. Bongard explique en quoi consiste cette révision des statuts dont certains éléments sont projetés à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Jacques Berset : « La renonciation à la taxe d'exemption, ça représente quoi pour Misery-Courtion comme manque à gagner ? »

D. Bongard : « Cela représente Fr. 65'000.- qui sont reportés sur le budget communal. »

A. Ratzé : « Merci, David, pour cette présentation. Y-a-t-il encore d'autres questions ou remarques sur des statuts avant que nous passions au vote ?

Cela ne semble pas être le cas, donc passons au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent les statuts révisés de l'ACL tels que présentés se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat :      45 oui              0 non              1 abstention

Les statuts révisés de l'ACL sont approuvés par 45 voix. Je vous remercie. »

### **Point 3 de l'ordre du jour : Budget 2023**

A. Ratzé : « Ce budget 2023 n'est que le deuxième à être établi selon les nouvelles normes imposées par le label MCH2 (modèle comptable harmonisé 2). Au moment de plancher sur le prochain budget, les communes ont donc peu de recul et surtout ne connaissent pas encore le résultat final du premier exercice sous ce nouveau régime. A ces considérations de nature comptable sont venues s'ajouter des circonstances exceptionnelles dues au conflit ukrainien, au renchérissement dans de nombreux domaines, à la crise énergétique, j'en passe et des meilleures. Ceci pour vous dire la difficulté et le certain équilibrisme qui ont prévalu dans la préparation de ce budget aux nombreuses inconnues conjoncturelles.

Après ces quelques constatations, je vais passer au commentaire du budget 2023. Je rappelle que les postes avec un astérisque sont des charges liées pour lesquelles nous ne pouvons intervenir. Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications, puisque le budget 2023 était intégralement à disposition sur le site internet communal, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

A. Ratzé commente ensuite les principales différences par rapport au budget de l'année précédente.

Otto Schöb demande si une réflexion se fait pour le chauffage électrique de la chapelle de Cournillens, le montant de la dépense est assez énorme en comparaison d'autres bâtiments.

A. Ratzé répond que les réflexions sont en cours, mais le résultat n'est pas encore abouti pour une décision en 2023 concernant un autre système de chauffage. La présence des fresques ne permet pas de simplement couper le chauffage, les dégâts seraient alors encore plus coûteux.

O. Schöb souhaite qu'une solution soit trouvée avant les 10 prochaines années, vu le contexte des économies d'énergie.

A. Ratzé indique que le Conseil communal reviendra devant l'assemblée quand il sera prêt avec une solution concrète pour ce chauffage.

J. Berset confirme que d'une part à la chapelle de Cournillens, c'est beaucoup trop chaud et d'autre part que là où il y a le chauffage, le crépis est en train de se décoller.

A. Ratzé répond qu'en effet c'est un système difficile à régler, le problème est connu depuis un certain nombre d'années. Il y a aussi la présence d'humidité dans les murs, il faudra donc un concept d'ensemble, même si des mesures ont déjà été prises avec des travaux de drainage. C'est un dossier assez vaste à suivre.

J. Berset : « Il faudrait déjà baisser le chauffage. »

Nicolas Baechler : « Pour l'école primaire, donc on ne peut rien faire pour ces montants qui sont des charges liées, mais qu'est-ce qui est pris en charge par l'Etat ? »

A. Ratzé répond que le montant des charges liées est donné par le Canton et que la Commune ne peut rien dire.

J. Berset : « Est-ce qu'un budget est prévu pour Seniors+ ? »

Christophe Frossard : « Non pas encore, il faut d'abord définir les activités avant de prévoir un budget, sans doute pour 2024. »

N. Baechler : « Est-ce qu'il y a une revalorisation des déchets, p. ex. pour le verre ? »

A. Ratzé : « Oui dans la rubrique *Produits de recyclage*. »

P. Baechler ajoute que ce sont des montants très variables, en début d'année c'était encore correct pour le fer et le papier, actuellement le verre est le seul qui rapporte encore quelque chose, mais ces montants couvrent à peine les frais.

N. Baechler : « Qu'est-ce qui a changé entre les comptes 2021 et le budget 2023 ? A-t-on une vision de l'évolution des recettes en fonction de la démographie ? Est-ce que les recettes suivent l'évolution démographique ? Y a-t-il une analyse à ce sujet ? »

A. Ratzé : « Il y a une analyse sur l'évolution des charges, je vais y venir, car là on peut se projeter, notamment au niveau des amortissements. Pour les recettes, ce sont les comptes qui le montrent, il faudrait analyser les comptes. »

Deux personnes rejoignent l'assemblée. Le nombre de personnes est désormais de 48.

A. Ratzé : « Avant d'ouvrir la discussion sur ce budget appelé *compte de résultat*, je voudrais encore vous présenter une projection des amortissements linéaires liés à MCH2 sur les 10 prochaines années. Là on peut le faire car MCH2 impose des taux d'amortissement linéaire sur un nombre fixe d'années. Il s'agit des coûts induits par les crédits déjà approuvés, mais encore sans compter ceux pour Valtraloc à Cormérod – pour lequel on n'a encore presque rien dépensé – ni pour l'école à Courtion. Ces deux objets, pour lesquels des montants de presque 5 millions de francs chacun ont été votés, devraient à eux seuls générer env. Fr. 200'000.- d'amortissements annuels. Le tableau récapitulatif démontre déjà un montant total qui est de plus de Fr. 800'000.- par an d'amortissements, ce montant sera dégressif. En outre, il faut penser aux 14 millions de francs d'investissements votés, mais pas encore compris dans cette projection et qui donnent là aussi un montant de quelque Fr. 300'000.- d'amortissements annuels. Le chapitre *Amortissements* est un gros chapitre au niveau des charges pour les prochaines années vu les investissements votés qui seront de l'ordre d'env. 1 mio de francs annuels. De nouveaux investissements qui seront votés dans les années à venir influenceront encore à la hausse ces amortissements linéaires. En démarrant avec le processus du budget, il faut déjà intégrer ce montant-là avant d'y ajouter les autres tâches communales.

Pour les prochaines années, ça représente un montant important, mais ce n'est pas une surprise au vu des investissements votés. Avec MCH2, le mode d'amortissement est très différent, c'est un système linéaire.»

O. Schöb demande si les amortissements supplémentaires qu'on a pu faire avant, ce sont les montants en réserve.

A. Ratzé explique que MCH2 ne permet plus de faire des amortissements supplémentaires, mais ceux qui ont été faits précédemment constituent maintenant la base de la réserve de réévaluation dans laquelle on va prélever le montant nécessaire pour essayer de boucler le budget, pour 2023 env. Fr. 770'000.-.

A. Ratzé commente une évolution des charges liées, diffusée à l'écran. Il explique que ces sommes sont ponctionnées par le Canton et sur lesquelles nous n'avons pas de mainmise. Pour rappel, ce total des charges liées atteignait les Fr. 4.3 millions au budget 2022, tandis qu'au budget 2023 ce total est de plus de Fr. 5 mio, soit une augmentation de Fr. 686'580.-. La tendance à la hausse est claire, ce qui représentera un handicap financier certain au moment d'établir le prochain budget et celui des années futures, tout en songeant que celui pour 2023 affiche un déficit d'environ Fr. 340'000.-. Les charges non compressibles (amortissements + charges liées) représentent plus de 65% du total des charges budgétaires.

J. Berset : « J'ai une question sur les décisions du Grand Conseil qui baisse les impôts cantonaux, qu'est-ce qui se répercute sur les impôts communaux ? »

A. Ratzé : « Cet aspect est déjà pris en compte dans les statistiques fiscales cantonales qui servent de base pour le calcul des recettes fiscales au budget communal. »

N. Baechler constate que les domaines de la formation, de la santé et du social c'est une grande partie du budget, mais que pour la culture, de façon générale et pas seulement à Misery-Courtion, mis à part les montants imposés, les budgets sont extrêmement bas, surtout en Suisse romande. Il dit avoir vu un petit effort avec un montant pour la future Commission culturelle et demande quelle est la position du Conseil communal.

A. Ratzé répond qu'effectivement la culture fait partie des objectifs du programme de législature, mais que d'autres postes au budget ont des charges liées énormes qui doivent être absorbées. Il ajoute que le Conseil communal est sensible à la question de la culture et va essayer de mettre sur pied une commission pour développer la vie villageoise, mais il doit aller pas à pas surtout en fonction de MCH2.

N. Baechler relève que la culture, ce n'est pas seulement de l'argent, qu'est-ce qu'on a comme infrastructures culturelles ? Il voit que dans la région du Haut-Lac, c'est assez faible, donc les jeunes qui veulent participer à des activités culturelles s'en vont vers les grands centres.

A. Ratzé répond que plusieurs projets sont en cours, avec un groupe de travail pour l'ancien terrain de foot à Misery où il devrait y avoir une partie pour le sport mais aussi pour la culture avec un aspect scénique. Le Conseil communal est conscient de ces besoins, mais ce sont des démarches qui prennent du temps.

Adis Hoxha demande quelles sont les intentions de la Commune pour la réserve de réévaluation. Historiquement, il y a eu des amortissements extraordinaires, ce ne sera plus possible, ce qui incite à faire un budget plus « carré ». Quel est l'objectif avec cette réserve, la liquider ou faire des budgets le plus équilibré possible ?

A. Ratzé répond que l'objectif, aussi fixé par les règles de MCH2, est d'utiliser cette réserve, on a 10 ans pour l'intégrer dans les budgets du compte de résultat. Fr. 550'000 sont pris en 2022, Fr. 770'000.- pour 2023. C'est du capital propre, ce n'est pas obligatoire de l'utiliser, mais on a 10 ans pour le faire, ensuite ce sera uniquement de la fortune.

Sylvie Wider, boursière communale, précise que normalement les budgets doivent être équilibrés et que pendant 10 ans si ce n'est pas le cas, cette réserve peut être utilisée pour compenser le budget déficitaire. Quand il n'y a plus cette réserve, on doit trouver d'autres recettes pour équilibrer les budgets.

A. Hoxha relève donc que dans les prochaines années, il y aura donc toujours une perte, c'est-à-dire un budget déficitaire pour utiliser cette réserve.

A. Ratzé ajoute que les amortissements extraordinaires n'ont pas été inutiles, puisqu'ils permettent maintenant d'avoir une réserve pour aider à équilibrer le budget.

La parole n'est plus demandée, elle est cédée à la commission financière pour son rapport.

**Rapport de la commission financière** : Thierry Bigler lit le rapport (cf. ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver le budget du compte de résultat 2023.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultat 2023, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote :      45 oui              1 non              2 abstentions

Le budget du compte de résultat 2023 est approuvé par 45 voix. Je vous remercie d'avoir accepté ce budget. Nous pouvons maintenant passer aux investissements. »

**Point 3.2 a) de l'ordre du jour : Réfection de la place de jeux de Cormérod et mise aux normes des places de jeux de Cournillens et Courtion – crédit y relatif**

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Sabine Haymoz, responsable du dicastère des bâtiments. »

S. Haymoz : « Bonsoir, il s'agit donc de remplacer et mettre aux normes la place de jeux de Cormérod et de réparer et mettre aux normes la place de jeux de Cournillens près de l'école et celle de Courtion située dans le quartier de Pra d'Avau. »

S. Haymoz présente à l'écran la demande de crédit (cf. présentation ci-jointe), puis elle ouvre la discussion.

J. Berset demande si le toboggan actuel sera déplacé ou enlevé, et la tyrolienne et la tour ? Il pose la même question pour la petite cabane qui est sous l'arbre à l'entrée de la place.

S. Haymoz répond que le toboggan existant n'est pas conservé, mais qu'un nouveau fera partie de la structure au milieu de la place, là où on pourra aussi grimper. La tyrolienne ne

reste pas à son emplacement actuel, une nouvelle sera installée, qui répond aux normes. La tour doit être enlevée, une nouvelle est prévue dans la structure principale avec 2 tours, une passerelle, une échelle à grimper, un toboggan, etc. La petite cabane reste telle quelle.

Roger Stucky demande si le treillis autour de la place de jeux à Cournillens sera changé.

S. Haymoz note que ce treillis a été abîmé lors de la construction des immeubles, il aurait dû être réparé par le promoteur de ce quartier, mais ce ne sera pas possible, donc ce sera fait par la Commune.

R. Stucky souhaite qu'ensuite une interdiction de fumer soit signalée en plusieurs langues pour cette place de jeux.

S. Haymoz indique qu'un panneau a déjà été installé avec des prescriptions et des pictogrammes. Elle vérifiera s'il y a l'interdiction de fumer et si on peut le faire, on le fera.

R. Stucky insiste que le treillis est complètement fichu, il doit être changé et pas seulement réparé sur certaines parties.

S. Haymoz répond oui, c'est dans le budget.

N. Baechler n'est pas sûr d'avoir bien compris que la place de jeux de Misery sera intégrée dans un autre projet.

S. Haymoz confirme qu'après un sondage, un groupe de travail existe maintenant et qu'il réfléchit comment concrétiser les souhaits exprimés dans le sondage. Ce sera pour un prochain budget, il y a déjà une vision de ce qui pourrait se faire, si l'assemblée accepte.

Conrad Aeby a une question concernant l'utilisation de ces places de jeux, vu l'investissement assez important pour celle de Cormérod avec ensuite aussi un coût annuel. Quelle est leur fréquentation ?

S. Haymoz confirme que ces places sont très utilisées, à Cormérod pour des anniversaires, des grillades, par les classes d'école aussi. Selon elle, il s'agit d'un investissement qui vaut la peine ; la cabane à Cormérod peut être réservée, elle est bien louée.

Julien Sautaux demande s'il existe une réflexion pour un projet global pour toutes les places de jeux.

S. Haymoz répond que pour le moment le projet est de rénover les places actuelles, ensuite ce sera le projet de Misery avec une place pour des jeux, la nature, la culture.

J. Sautaux interroge s'il faut plutôt un investissement pour l'ensemble, pour tous ces projets.

S. Haymoz précise qu'à Cormérod les travaux d'entretien à faire sont très urgents.

Aurore Monney : « Vu la grande fréquentation à Cormérod, est-ce qu'il y aura plus de tables, plus de foyers de grillade, car l'été il faut y aller tôt les weekends pour avoir de la place ? »

S. Haymoz : « Oui, un 2<sup>e</sup> foyer est prévu de l'autre côté vers les autres tables de pic-nic. Il n'y aura pas plus de tables, en principe, vu les nouvelles installations, mais si c'est possible on pourrait peut-être en ajouter une. »



A. Ratzé : « Je remercie Sabine pour sa présentation et s'il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole au représentant de la Commission financière pour le rapport. »

**Rapport de la commission financière** : T. Bigler lit le rapport de la commission (cf. ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons donc passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour la réfection de la place de jeux de Cormérod et la mise aux normes des places de jeux de Cournillens et de Courtion, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote :            47 oui            0 non            1 abstention

Le crédit est accepté par 47 voix. »

**Point 3.2 b) de l'ordre du jour : Remplacement d'ordinateurs pour l'école ; crédit y relatif**

A. Ratzé : « Ce point du tractanda vous est présenté par Cindy Schneider, responsable du dicastère de l'enseignement. »

C. Schneider : « Bonsoir. Nous vous soumettons la demande d'achat de nouveaux ordinateurs pour notre école. Le projet est de remplacer les ordinateurs des 9 salles de classe et 3 ordinateurs pour les enseignants. La situation actuelle est de 3 à 4 postes par classe et les plus récents datent de 2011. »

C. Schneider présente à l'écran la demande de crédit (cf. présentation ci-jointe).

Michel Monnet : « Les prix me semblent relativement élevés, j'imagine que vous avez demandé plusieurs offres. »

C. Schneider : « Oui, nous avons des offres qui remontent au mois d'août vu les délais pour la préparation du budget et entre-temps les prix ont légèrement baissé, donc nous ne dépasserons en tout cas pas ce montant. »

N. Baechler : « Est-ce que c'est un achat qui se fait pour chaque cercle scolaire individuellement, est-ce qu'il n'y a pas de regroupement au niveau cantonal ? Est-ce que ce ne serait pas plus intéressant d'avoir un contrat avec un fournisseur informatique qui fait aussi la maintenance ? Est-ce que cela a été envisagé ou pas du tout ? »

C. Schneider : « Oui, nous avons un contrat de maintenance avec une entreprise informatique qui a fait une offre pour fournir les appareils. A l'avenir, ce sera certainement repris par le Canton, il y a des discussions à ce sujet. »

A. Ratzé : « Merci, Cindy, pour ta présentation et comme il n'y a pas d'autres questions, je cède la parole au représentant de la Commission financière pour leur rapport. »

**Rapport de la commission financière** : T. Bigler lit le rapport (cf. ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous allons donc passer au vote. »

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour le remplacement d'ordinateurs à l'école, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote :        47 oui        1 non        0 abstention

Le crédit est accepté par 47 voix. »

**Point 3.2 c) de l'ordre du jour : Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), état du réseau et étude finale ; crédit y relatif**

A. Ratzé : « C'est Jean-Yves Garreau, responsable du dicastère des Eaux, qui va vous présenter ce point du tractanda, ainsi que les deux suivants qui sont du ressort de son domaine de compétence. »

J.-Y. Garreau présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

Denis Humbert demande combien de kilomètres de canalisations sont concernés.

J.-Y. Garreau informe n'avoir pas fait le calcul de détail, il y a différents types de canalisations (eaux usées, eaux mixtes, etc.), mais n'a pas le total des kilomètres

D. Humbert estime qu'avec un curage avant le passage caméra, le montant semble un peu léger

J.-Y. Garreau répond que le bureau d'ingénieurs qui s'occupe de ce dossier n'a pas prévu de curage avant le passage de caméra et que le montant ne porte que sur ce contrôle caméra. Il ajoute que des curages d'entretien se font tous les ans sur des canalisations.

D. Humbert demande si un relevé d'altitude des chambres de regard est prévu. Il a l'expérience de ce genre de travaux et trouve que le montant du crédit est insuffisant.

J.-Y. Garreau précise que les relevés des chambres sont déjà dans le PGEE qui existe en tant que tel. Ici ce n'est qu'un passage caméra pour dresser l'état final des canalisations, ce qui permettra de prévoir les interventions futures. J.-Y. Garreau dit faire confiance au bureau d'ingénieurs qui a donné ce budget. Cette étude met un terme au PGEE en indiquant les interventions à prévoir sur les 10-15 prochaines années. Si des zones sont à curer, on le fera, mais de toute façon des curages sont faits chaque année, mais sans passage caméra, car J.-Y. Garreau relève que ce travail est très onéreux.

Valon Miftari intervient pour dire que, selon le tableau présenté, il y a 31'000 mètres de canalisations.

N. Baechler demande si le PGEE est accessible au public, car lui fait de l'infiltration directe par puits perdu et se demande si cela figure aussi sur le plan.

J.-Y. Garreau répond que le PGEE est consultable au bureau communal. Le PGEE mentionne les zones avec de l'infiltration en premier et si ce n'est pas possible ensuite il y a une évacuation de ces eaux de surface. Ce dossier doit être finalisé, il y a encore des points à clarifier, ce qui nécessite encore un peu d'argent.

A. Ratzé : « Merci, Jean-Yves. S'il n'y a plus de questions, la parole est à nouveau à la commission financière. »

**Rapport de la commission financière** : T. Bigler lit le rapport (cf. ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous passons au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), état du réseau et étude finale, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote :        48 oui        0 non        0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

**Point 3.2 d) de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour la mise en séparatif des quartiers Les Grands-Prés et La Ciba**

J.-Y. Garreau présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

La parole n'est pas demandée.

A. Ratzé : « Je remercie Jean-Yves pour cette présentation et s'il n'y a pas de question, nous écoutons une fois de plus le rapport de la commission financière. »

**Rapport de la commission financière** : T. Bigler lit le rapport (cf. ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de crédit.

A. Ratzé : « Merci pour ce rapport. Nous pouvons maintenant voter.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude pour la mise en séparatif des quartiers Les Grands-Prés et La Ciba, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote :        48 oui        0 non        0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

**Point 3.2 e) de l'ordre du jour : Remplacement de la conduite d'eau potable  
En Crausa Ancien Poste ; crédit y relatif**

A. Ratzé : « Je cède donc encore une fois la parole à Jean-Yves Garreau pour ce point du tractanda. »

J.-Y. Garreau présente la demande de crédit à l'écran (cf. présentation ci-jointe).

M. Monnet : « Déjà dans les projets précédents, il y avait des durées d'amortissement très longues. Est-on tenu d'appliquer ces longues durées ? On va payer des intérêts pendant 80 ans ! »

J.-Y. Garreau : « Oui, avec le règlement MCH2, chaque objet a une durée d'amortissement imposée. Avant on aurait pu faire un prélèvement à la réserve, maintenant on ne peut plus. »

R. Stucky : « Est-ce que la conduite est en fonte avec un revêtement plastique à l'intérieur ? »

J.-Y. Garreau : « Oui, en fonte avec un revêtement ciment pour éviter les risques de fissure, il n'y a pas de plastique, la durée de vie est garantie 80 ans, c'est la dernière technologie qui existe, on en a posé récemment à la route de l'Essert. »

A. Ratzé : « Merci à Jean-Yves pour sa présentation et s'il n'y a pas d'autres questions, la parole est maintenant à la commission financière.

**Rapport de la commission financière** : T. Bigler lit le rapport (cf. ci-joint).

Position de la commission financière: la commission recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de crédit.

A. Ratzé : « Merci pour ce rapport et nous passons au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route de l'Ancien Poste, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote :            48 oui            0 non            0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

**Point 3.2 f) de l'ordre du jour : Participation communale aux investissements  
du RSL**

A. Ratzé : « Pour ce point du tractanda, je cède la parole à Christophe Frossard, responsable du dicastère de la Santé. »

C. Frossard : « Bonsoir. Le dernier investissement proposé ce soir est une participation aux projets d'investissement du Réseau Santé Lac. »

C. Frossard présente à l'écran cette demande de crédit (cf. présentation ci-jointe).

J. Berset rappelle que, lorsque le RSL a été fondé, les investissements étaient pris en charge par l'Association. Il demande ce qui a décidé à reprendre ces investissements par les

communes, car si certaines n'ont pas d'inquiétude financière, pour d'autres c'est différent et cela obère la capacité d'investissement.

C. Frossard répond que depuis 2014 au moins les investissements sont financés par les communes. Le but serait qu'ils soient pris par l'Association, mais ce ne sera sans doute pas le cas dans les 3 à 5 ans à venir, car C. Frossard précise que l'Assemblée des délégués du RSL a clairement refusé ce principe encore cet automne.

A. Ratzé : Merci, Christophe, pour cette présentation. Si personne ne souhaite la parole, je la cède à la Commission financière. »

**Rapport de la commission financière** : T. Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière: la commission recommande à l'assemblée d'approuver cette demande de crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour la participation communale aux investissements du Réseau Santé Lac, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 45 oui            1 non            2 abstentions

Le crédit est accepté par 45 voix.

Je vous remercie pour votre confiance. Avec ces décisions, le Conseil communal a du pain sur la planche, comme on dit, et je vous assure qu'il s'y attellera avec détermination et volonté de mener à bien tous ces projets qui sont nombreux et importants pour notre Commune.»

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Vente de la parcelle communale de terrain à bâtir art. 1062 RF (La Faye)**

A. Ratzé : « Ce point va traiter de la question de la vente du terrain à bâtir communal sis au lieu-dit *La Faye* à Misery. Le Conseil communal vous demande en fait une délégation de compétence, avec un montant plancher et une certaine durée de validité, pour procéder à la vente de ce terrain. Pour rappel, le règlement sur les finances, approuvé par l'assemblée communale en décembre 2021, accorde une compétence à l'Exécutif pour les transactions immobilières jusqu'à un montant de Fr. 150'000.- par objet. En l'occurrence, vu la surface de la parcelle concernée et les prix du marché, ce montant sera largement dépassé et une délégation de compétence spécifique est donc nécessaire.

Pour la présentation de ce point du tractanda, je cède maintenant la parole à Pascal Baechler, responsable du dicastère de l'Aménagement du territoire. »

P. Baechler : « Bonsoir. En général le Conseil vous propose des dépenses au-travers des nombreux et divers investissements qu'il vous présente régulièrement lors des assemblées. Une grande partie de ces dépenses revêt hélas souvent un caractère obligatoire afin de se conformer aux règles et normes qui ne cessent d'évoluer. Ce point de l'ordre du jour est différent, puisqu'il s'agit d'une éventuelle rentrée d'argent conséquente pour notre Commune. Cette éventuelle vente de terrain n'est pas obligatoire, car les finances communales peuvent encore être qualifiées de saines pour le moment. Le Conseil communal a été abordé par deux sociétés de promotion immobilière désireuses de réaliser un projet concret sur ce terrain.

Celles-ci lui ont soumis, à bien plaisir et sans engagement bien sûr, des idées de projet qui ont suscité un certain intérêt du Conseil communal et de la Commission d'aménagement. Il paraissait donc important et opportun vu la conjoncture de consulter l'assemblée avant de pouvoir répondre à ces sociétés. »

P. Baechler présente à l'écran la demande de délégation (cf. présentation ci-jointe), puis ouvre la discussion.

Peter Wilen pose la question d'un droit de superficie à la place de la vente de ce terrain.

P. Baechler répond connaître cette possibilité, mais la complexité d'un droit de superficie est d'avoir un promoteur intéressé à le faire sous cet angle et c'est plus délicat qu'avec une vente. Le PAD est un peu le levier pour le Conseil communal de voir réaliser à cet endroit un projet qui marque l'entrée/sortie du village. Avoir un droit de superficie, c'est, pour P. Baechler, un frein pour un acquéreur. Une grande partie des maisons de notre commune ont 80 ans et avec un droit de superficie dans 20 ans elles devraient être rasées.

N. Baechler dit être étonné que ce terrain est passé dans une zone avec un indice plus haut, en limite de zone agricole. Il rappelle qu'un secteur en zone verte a été imposé dans le cadre du PAL. Il voudrait savoir qui est l'investisseur, d'où proviennent les fonds et quel est le projet. Il s'inquiète pour l'avenir, car la surface est grande, ce sera sûrement pour des appartements, il y aura plus de population, est-ce que les recettes fiscales suivent ? Est-on en mesure d'assurer l'approvisionnement en ressources énergétiques ? Avec ce type de développement, est-ce qu'on veut vraiment réaliser des zones résidentielles, des cités dortoirs ? N. Baechler conclut qu'il ne donnera pas la délégation pour vendre ce terrain.

P. Baechler répond que le fait d'exiger un PAD, c'est justement de ne pas laisser réaliser de fortes densités avec des blocs, c'est pour avoir un autre type de constructions et peut-être aussi une autre catégorie d'habitants. Les promoteurs privés exploitent généralement au maximum les indices de construction avec des réalisations pas toujours de très bonne qualité. Devoir respecter un PAD où la Commune a son mot à dire, c'est la garantie d'avoir un projet de qualité. P. Baechler ajoute que les infrastructures ont été réalisées pour équiper ce futur terrain. Le nom du promoteur choisi ne peut pas être communiqué avant d'avoir pu entrer en discussion avec lui et pour ce faire, il faut l'aval de l'assemblée pour discuter du principe d'une vente et à quel prix.

N. Baechler se demande s'il comprend bien que dans ce dossier toute compétence sera déléguée au Conseil communal. Il souhaite la présentation d'un projet lors d'une prochaine assemblée communale avant de décider d'une vente ou non.

P. Baechler répond qu'il s'agit de donner la compétence pour une vente à un prix minimum. Pour établir un tel PAD, ce sont de gros frais et des délais assez longs. Donc si l'assemblée veut aller dans ce sens, le Conseil communal devra plutôt présenter une demande de crédit pour faire le PAD, sans aucune garantie de vendre un jour le terrain

N. Baechler demande si le PAD est financé par la commune.

P. Baechler répond non, mais c'est la Commune qui met les règles pour le PAD.

R. Stucky demande si la Commune aura assez d'eau potable vu les restrictions en été.

P. Baechler répond que la Commune participe au projet RégiEau 1700, suite aux problèmes avec le chlorothalonil. Selon lui, grâce à ce concept, il y a la garantie d'avoir assez d'eau.

C. Aeby demande si le Conseil peut garantir de privilégier la vente de la parcelle pour créer des appartements de type PPE.

P. Baechler précise que c'est le but à travers le PAD d'avoir un quartier de qualité pour accueillir des gens aussi d'une certaine qualité. Ce serait plutôt pour de l'habitat avec des villas groupées ou mitoyennes, et non des immeubles locatifs. Il ajoute que le fait de développer ce genre de quartier va peut-être ralentir aussi le développement constaté sur certaines parcelles privées qui sont vendues que pour faire du rendement. On a la chance avec ce PAD de pouvoir maîtriser cet aspect.

O. Schöb dit être contre ce projet de vente du terrain, car selon lui chacun a besoin de 2000 m<sup>2</sup> de terrain pour vivre. Actuellement en Suisse c'est 1200 m<sup>2</sup> de surface agricole par habitant. Le secteur de *La Faye* est en surface d'assolement, c'est du bon terrain pour l'agriculture. Si la Commune veut p.ex. agrandir un bâtiment, l'école ou ici, il faut garder ce terrain pour faire un échange. O. Schöb ajoute que si on vend maintenant, c'est les habitants actuels qui en profitent pendant les 30 prochaines années, les suivants après n'en profiteront plus. Par contre pour un projet de plus longue durée, on garde cette possibilité de dézoner ce terrain pour mettre en zone ailleurs où c'est nécessaire pour la population. Selon lui, il faut garder ce terrain en réserve, car actuellement on n'en a pas vraiment besoin. Il ajoute que le PAD ne garantit pas que les appartements seront en PPE ; pour accueillir un cabinet médical la Commune n'aura plus de possibilité au moment où c'est vendu, car le promoteur ferait le minimum de ce qui est demandé par le PAD.

P. Baechler constate que c'est une vision et se demande ce qui se passerait dans peut-être 10-15 ans, à la prochaine révision du Plan d'aménagement local. Il rappelle que quelques dizaines de milliers de m<sup>2</sup> de terrain à bâtir ont dû être sortis de la zone lors de la dernière révision, que des propriétaires privés ont été forcés de construire sur leur terrain à brève échéance. Le risque est que le Canton dise que ce terrain était en zone depuis 40 ans et puisqu'il n'a pas été valorisé, il est sorti du PAL.

O. Schöb réplique que le terrain est actuellement dévolu à l'agriculture pour produire de l'alimentation et il déclare que l'on ne mange pas des appartements ni de l'argent. Si on ne produit pas assez en Suisse car il manque des surfaces agricoles, on doit acheter ailleurs et on voit la dépendance qu'il y a vis-à-vis de l'étranger.

P. Baechler répond que c'est une façon de voir les choses, mais qu'il s'agit d'un autre débat, on ne peut pas dire qu'on ne fait plus rien à Misery-Courtion, parce qu'en Suisse on a dépassé le quota de surface nécessaire par habitant. Avec la densification, la Commune va de toute façon accueillir plus d'habitants. Du moment que ce terrain est en zone et que la Commune a réalisé son équipement, c'est le devoir du Conseil communal, quand une opportunité se présente, de la soumettre à l'assemblée.

C. Aeby demande ce qui se passe si l'assemblée donne le feu vert, est-ce que le Conseil communal revient avec le projet finalisé devant l'assemblée ?

P. Baechler répond qu'au sens légal, le PAD devra être mis à l'enquête officielle, chaque citoyen aura la possibilité de le consulter, de donner son avis, voire de faire opposition. Avant la mise à l'enquête, le Conseil communal le présentera à l'assemblée à titre consultatif, il sera élaboré par les propriétaires avec examen préalable auprès du Canton.

Albert Brand demande si c'est le dernier terrain à bâtir propriété de la Commune et si oui devrait-on garder un peu de réserve ou mettre en zone de futurs terrains à terme.

P. Baechler indique qu'effectivement c'est le dernier terrain, mais qu'il n'est pas devin. Ce qu'il sait, c'est qu'à la prochaine révision du PAL, le Canton pourrait dire que ce terrain est sorti définitivement de la zone à bâtir.

A. Ratzé complète en disant que le Canton pourrait sortir ce terrain de la zone, même si c'est le dernier terrain communal à bâtir, ce n'est pas un argument que le Canton prendra en compte.

N. Baechler indique que les révisions du PAL se font tous les 15 à 20 ans.

A. Ratzé précise que ça va devenir plus serré.

N. Baechler s'étonne que ce secteur de « La Faye » ait un indice de construction plus élevé que le centre du village.

P. Baechler explique que le secteur est en moyenne densité et que plus près du village c'est en faible densité, parce que ce terrain est en zone mixte.

N. Baechler revient sur le déplacement de la conduite d'eau à la route de l'Ancien Poste en raison d'une éventuelle future mise en zone à bâtir des terrains où elle passe actuellement, mais que ces terrains n'appartiennent pas à la Commune.

A. Ratzé note que ce n'est qu'une hypothèse, mais qu'il s'agit de faire juste tout de suite pour le nouveau tracé de cette conduite.

O. Schöb précise que cette zone est en moyenne densité, car anciennement c'était en zone mixte, actuellement avec la possibilité de faire un aménagement de type cabinet médical.

A. Hoxha remarque qu'on ne connaît pas encore l'impact de MCH2 sur les finances communales, on n'a pas encore de comptes finaux, ce terrain serait un levier à moyen terme, car le seul moyen qui reste avant une augmentation des impôts c'est la réserve de réévaluation et on a 7-8 ans pour puiser dedans. Ce terrain est le seul actif de la Commune pour compenser une perte potentielle. A. Hoxha demande si cette vente intervient trop tôt ?

P. Baechler répond que le Conseil communal étudie tous ces paramètres et a jugé que c'est le moment opportun pour présenter cette vente à l'assemblée. On ne sait pas comment vont évoluer les prix des terrains, les taux hypothécaires ont tendance à augmenter, on ne sait pas si dans quelques années il y aura encore des gens intéressés à développer ce genre de projet.

T. Bigler dit être le premier concerné, car il habite juste à côté. Il a regardé ce qui concerne l'aménagement de cette parcelle, avec un indice à 0.35 sur 10'000 m<sup>2</sup> on peut construire 3'500 m<sup>2</sup>. Si je suis promoteur, je vais payer 4.5 mio de francs pour ce terrain, je ne vais pas construire 5 villas. C'est illogique !

P. Baechler répond que le PAD à établir avec un promoteur permet de prévoir un projet de qualité.

T. Bigler ne comprend pas ce qui empêcherait le Conseil communal de venir à la prochaine assemblée communale avec un projet sur lequel l'assemblée pourrait dire oui ou non. Avec la délégation de compétence, le Conseil communal aurait les pleins pouvoirs, selon T. Bigler.

P. Baechler rappelle que pour arriver à un PAD et à un projet, il faut un partenaire, autrement il faut passer par un investissement pour faire le PAD sans être sûr de réaliser ensuite.



T. Bigler dit ne pas comprendre pourquoi un investissement est nécessaire, si le PAD est financé par le promoteur.

P. Baechler répond que le promoteur qui va s'engager dans ce processus voudra avoir la certitude qu'il pourra acheter le terrain.

N. Baechler n'est pas d'accord, car il informe avoir deux promoteurs intéressés par sa parcelle de terrain à bâtir sans avoir de garantie que lui veut la vendre, donc selon lui un promoteur qui veut mettre 4.2 mio de francs pour acheter un terrain a bien les moyens de faire un projet pour le présenter à l'assemblée et d'investir Fr. 100'000.- pour faire un PAD. Il sait les marges qu'ont les promoteurs, surtout encore avec le prix de vente des constructions qu'il réalisera sur ce terrain.

P. Baechler répète que le PAD est obligatoire. Il ne pense pas qu'un promoteur va dépenser Fr. 200'000.- pour faire un projet avec le risque que l'assemblée lui dise ensuite qu'elle ne veut pas vendre le terrain.

Nicolas Fürst demande si le prix du terrain a été placé à Fr. 400.-/m2 selon une étude de marché ou sur quoi est-il basé

P. Baechler répond que c'est le prix minimum, c'est le prix moyen des ventes de terrain dans la région.

N. Baechler confirme que c'est ce que les promoteurs proposent actuellement dans la commune.

A. Ratzé : « Avant de céder la parole à la commission financière, j'aimerais revenir sur quelques points qui ont été dits. A propos des échanges de terrain, je ne cache pas que le Conseil communal essaie de le faire pour des choses beaucoup plus modestes, mais ne trouve pas de solution, comme p.ex. dans le village de Courtion pour le centre scolaire où on essaie de développer l'aspect places de parc. Donc avec des dimensions comme cette parcelle, c'est quasiment mission impossible. Pour les effets de MCH2, je viens de dire qu'on a une projection des charges, on n'a pas d'évolution fiscale, avec la projection que j'ai montrée tout à l'heure on est plutôt sur la fourchette basse des charges, car il y aura d'autres investissements. Enfin trouver un promoteur qui investisse à fond perdu sans garantie de la venderesse, pour réaliser un PAD à plusieurs centaines de milliers de francs, je n'y crois pas. Le marché étant ce qu'il est, le promoteur son but c'est bien sûr de dégager un bénéfice, donc il ne s'en trouve pas qui soit prêt à « encrotter » Fr. 200 ou 300'000.- pour un PAD.

Je remercie Pascal pour la présentation et s'il n'y a plus de question ou de remarque, je passe la parole à la commission financière pour son dernier rapport de la soirée. »

**Rapport de la commission financière** : Clotilde Biemann lit le rapport de la commission (cf. ci-joint).

Position de la commission financière: la commission recommande à l'assemblée de refuser la demande de délégation.

A. Ratzé : « Je remercie les membres de la commission financière pour ce rapport. Le Conseil communal prend acte de ce préavis. Par contre avant de passer au vote, je rappelle encore une fois que, comme cela a déjà été dit, aujourd'hui la conjoncture est bonne, le prix de l'immobilier reste élevé, donc c'est une opportunité qui ne se représentera peut-être pas dans ces conditions dans les prochaines années. Il y a aujourd'hui des intéressés pour ce terrain, chose qui peut aussi changer à l'avenir. Un PAD obligatoire permet vraiment de mettre des limites, on n'aura pas un projet de type « barres d'immeubles », on est dans un type de

logement de villas jumelées. Actuellement selon le PAL ce terrain est en zone à bâtir, quid dans 8-10 ans ? Les révisions de PAL sont de plus en plus rapprochées, certes elles prennent du temps, vous avez constaté que le PAL est entré en vigueur cet été après x années de procédure de révision, mais la LATeC impose des révisions plus régulières. Aujourd'hui nous avons cette opportunité-là de vendre ce terrain à un certain prix, peut-être qu'à l'avenir plus ou moins proche, ce ne sera plus le cas. Enfin je rappelle que la décision à prendre porte sur une délégation de compétence et non déjà sur la vente de cette parcelle, la délégation servirait à poursuivre les discussions. Si cette délégation est refusée, le Conseil va tout simplement fermer le dossier et remettre ça aux calendes grecques, ça il faut aussi le savoir. Voilà, après ces quelques considérations, nous pouvons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la délégation de compétence pour la vente de la parcelle communale de terrain à bâtir à « La Faye » à Misery, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ? S'agissant d'une délégation de compétence, les membres du Conseil communal ne votent pas.

Résultat du vote : 11 oui 22 non 8 abstentions

La délégation de compétence est refusée par 22 voix. »

### **Point 5 de l'ordre du jour : Divers et communications**

A. Ratzé : « Je débute ces *Divers* avec quelques précisions sur le vote consultatif lié au volet éolien du Plan Directeur Cantonal, vote qui aura lieu comme vous le savez déjà le 12 mars 2023. Je ne veux pas tenir ici une discussion sur la pertinence de ce vote ou sur son contenu, encore moins sur le fond de la thématique pour ou contre les éoliennes. Il y a eu le 15 novembre dernier une soirée d'informations et de débat à laquelle vous avez pu participer, d'ailleurs environ 200 personnes étaient présentes, et toutes les questions ont été abordées, que ce soit à propos des énergies renouvelables en général ou en particulier de la production d'électricité par des éoliennes. Nous n'allons pas y revenir, mais regarder plutôt vers l'avant. Une coordination se fera avec le « Groupement villageois contre le parc éolien de La Sonnaz » qui avait réuni beaucoup de signatures pour qu'un vote ait lieu ; le Conseil communal rencontrera quelques-uns de ses représentants en janvier pour définir quelle question poser lors du vote du 12 mars. Le matériel de vote vous parviendra courant février et la votation par correspondance ou un vote aux urnes le matin du dimanche 12 mars de 11h00 à midi. Je vous invite, j'invite chacune et chacun de nos concitoyens à s'exprimer de cette façon lors de ce vote et ainsi le Conseil communal saura quelle est la position de la population sur ce dossier.

Le Conseil communal n'a pas d'autres sujets dans les *Divers*. Je donne donc volontiers la parole à qui veut la prendre.

J. Berset : « Je porte ce projet de mettre en œuvre Senior+ dans notre Commune. Vous savez que le vieillissement est un des enjeux majeurs de notre société. La proportion des plus de 65 ans est en constante augmentation. Selon l'Office fédéral de la statistique, la part des seniors passera de 1,64 mio à plus de 2,67 mio en 2050. Les EMS sont pleins, on doit en reconstruire, les personnes âgées attendent à l'hôpital. Une alternative c'est de développer dans nos communes des systèmes qui permettent aux gens de rester à la maison, ce qui coûte évidemment beaucoup moins cher, mais il faut des infrastructures. On a Seniors+ et je pense qu'on doit animer cette vision dans notre Commune aussi. Je sais que le Conseil communal soutient les rencontres hebdomadaires des gens qui jouent au jass, mais Seniors+ c'est autre chose qui demande la participation des concernés, ce n'est pas faire pour, mais c'est faire avec les seniors. On doit avoir un délégué Seniors+ par commune, c'est la loi qui le demande. J'ai encore rencontré le conseiller d'Etat Demierre au mois d'août, il m'a dit qu'il allait écrire

aux communes pour leur dire de se mettre à jour, qu'elles ont eu 5 ans depuis 2016 pour boucler ce projet. Je sais que la Commune a confié ce travail au RSL, mais j'attends de voir les résultats concrets. Je salue qu'il y ait un budget Seniors+ pour 2023, si j'ai bien compris. En octobre, vous avez dû recevoir un courrier qu'au sein de la Fédération des retraités nous avons travaillé avec le journal Horizon et le magazine Générations. Nous avons proposé aux communes d'être pro-actives. Une première suggestion est d'utiliser cette sollicitation pour encourager les gens à s'abonner à Générations ou à devenir membre de la Fédération des retraités, vous pouvez mettre sur le site internet ou dans le bulletin communal, parce que jusqu'à maintenant quand je vais sur le site internet communal et que je mets Seniors+, il n'y a rien qui apparaît. Donc je pense que c'est peut-être en route, je souhaite accélérer le mouvement, je demande au responsable du dossier de me dire où on en est. »

C. Frossard : « Je te remercie, Jacques, pour cette question, j'imagine qu'elle allait venir. Tu es certainement mieux informé que moi sur ce dossier, en tout cas sur ses prémices. Quand je suis arrivé au Conseil communal en 2018, on commençait à en parler au niveau du district, c'est à ce moment-là que mandat a été donné au RSL de mettre en œuvre cette proposition de concept. La loi date de 2016, mais pratiquement pas une commune n'a fait le nécessaire. En 2019, un sondage a été envoyé à toutes les personnes de 55 ans et plus dans le district, à peu près un quart des personnes ont répondu, ce qui représente un volume assez important de données à traiter. Tu n'es pas sans savoir qu'ensuite la pandémie est passée par là et le groupe de travail a pris beaucoup de retard. Les communes ont été informées en octobre 2022 des résultats du sondage et des propositions de mise en œuvre du concept, ce sont 32 pages et le Conseil communal a décidé lors d'une de ses dernières séances d'avoir un groupe de réflexion pour analyser toutes ces propositions et va le faire au début de l'année prochaine. »

J. Berset : « Est-ce qu'il y aura une commission Seniors+ dans la Commune ? »

C. Frossard : « Je ne peux pas répondre pour l'instant, on va analyser en début d'année prochaine, on va en discuter, mais probablement qu'on demandera à certaines personnes de faire partie d'une commission, mais je ne peux pas m'avancer sur ce qui pourrait arriver ces prochains mois. »

J. Berset : « Avez-vous reçu une lettre du conseiller d'Etat Philippe Demierre ? »

C. Frossard : « Pas à ma connaissance. »

J. Berset : « Je vais l'interpeller alors ! »

A. Ratzé : « Est-ce que la réponse te suffit, Jacques ? »

J. Berset : « Mon souci est de voir la concrétisation. »

A. Ratzé : « C'est en cours, comme l'a dit mon collègue. »

J. Berset : « Alors je lui fais confiance. »

A. Ratzé : « Si la parole n'est plus demandée, je voudrais, en cette fin d'année, remercier toutes celles et tous ceux qui rendent possible, efficace et agréable la gestion, le fonctionnement et la vie quotidienne de cette Commune. Pour le syndic que je suis, c'est un soulagement de pouvoir compter sur un Conseil communal qui est une équipe, qui porte ensemble les projets, qui en partage les responsabilités. C'est une chance d'avoir un personnel attaché au travail bien fait, au service de la collectivité et à l'écoute tant des conseillers communaux que des habitantes et habitants. C'est un plaisir enfin de savoir que ma Commune, notre Commune est une entité qui repose sur l'implication d'une huitantaine de

personnes pour remplir ses tâches et ses missions. Ma reconnaissance va à toutes ces personnes qui, dans l'ombre ou la lumière, remplissent leur fonction, rendent service, prennent soin de notre population ou de notre lieu de vie. C'est grâce à leur engagement que Misery-Courtion pourra relever avec assurance les défis à venir, dont quelques-uns ont été évoqués ce soir, notamment en matière d'infrastructures et de finances.

Merci à vous pour votre présence et votre participation à cette assemblée. Je vous souhaite des Fêtes de Noël empreintes de sérénité et de bonheur et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2023.

Les complications dues au coronavirus semblent définitivement derrière nous, c'est donc avec joie que je vous invite à partager le verre de l'amitié. »

*Applaudissements.*

L'assemblée est levée à 23h30.

**Au nom de l'assemblée communale**

Le Secrétaire :   
Olivier Simonet

 Le Syndic :   
Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.